

PRESTATIONS	PRIX en euros TTC
<b>COPROPRIETE</b>	
<u>Prestations courantes</u>	
Rémunération forfaitaire (par lot principal/an)	Comprise entre 130,43 € et 250,84 €
Minimum par immeuble	1 320,00 €
<u>Prestations particulières</u>	
Assemblées Générales ou Conseils Syndicaux extraordinaires	78,00 €
Expertise dommage-ouvrage	78,00 €
<u>Prestations privatives</u>	
Etat daté notaire	240,00 €
Recouvrement de l'impayé :	
- Mise en demeure	32,10 €
- Transmission du dossier à l'huissier	72,22 €
Frais de timbres au réel	Aux frais réels
<b>LOCATION (tarifs des prestations à la charge du locataire)</b>	
Honoraires de location : frais de visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail :	
- Jusqu'à 40 m <sup>2</sup>	6 € par mètre carré de surface habitable
- De 41 m <sup>2</sup> à 60 m <sup>2</sup>	5€ par mètre carré de surface habitable
- A partir de 61 m <sup>2</sup>	4 €par mètre carré de surface habitable
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3 € par mètre carré de surface habitable
Rédaction de bail hors négociation	4 € par mètre carré de surface habitable
Etat des lieux hors négociation	3 € par mètre carré de surface habitable
<b>LOCATION (tarifs des prestations à la charge du propriétaire)</b>	
Honoraires de location : frais de visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail :	
- Jusqu'à 40 m <sup>2</sup>	6 € par mètre carré de surface habitable
- De 41 m <sup>2</sup> à 60 m <sup>2</sup>	5€ par mètre carré de surface habitable
- A partir de 61 m <sup>2</sup>	4 €par mètre carré de surface habitable
Etablissement de l'état des lieux d'entrée	3 € par mètre carré de surface habitable
Rédaction de bail hors négociation	4 € par mètre carré de surface habitable
Etat des lieux hors négociation	3 € par mètre carré de surface habitable
<b>GESTION LOCATIVE (à la charge du mandant)</b>	
<b>PRIX en euros TTC</b>	
<u>Prestations courantes (base du total des encaissements mensuels : loyers + provisions sur charges)</u>	
Honoraires gestion courante	7,20 % TTC
Assurance de garantie loyers impayés	1,91 % TTC
<u>Prestations particulières</u>	
Représentation aux expertises	Selon temps passé
Suivi des travaux dont le montant est > 4000€	2,40 % TTC
Constitution de dossier et transmission à l'avocat ou huissier (contentieux et procédure d'impayés de loyer)	Selon temps passé
<b>TRANSACTION</b>	
<u>Vente Appartement-Maison-Immeuble</u>	
3500 € TTC sur la part inférieure à 30 000 €	
5 % TTC sur la part excédent 30 000 € en plus des 3 500 € TTC	
<u>Vente de terrain</u>	
3500 € TTC sur la part inférieure à 30 000 €	
7 % TTC sur la part excédent 30 000 € en plus des 3 500 € TTC	